

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne

NOR : SASR1030559A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne :

1° Au titre du c du 1° de l'article D. 1432-15-I, représentant de l'État : M. Hervé VANLAER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

##### a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Jacques COCHEUX, titulaire ; Mme Martine VINCENT, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Henri MARTINEZ, titulaire ; M. Frédéric BOCHARD, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Mme Mireille CURRIERI, titulaire ; M. Bernard ROUAULT, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Luc VOISSIERE, titulaire ; M. David BARRAUD, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Jean-Paul GERLES, titulaire ; Mme Marie-Françoise PELLEGRINI, suppléante, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

##### b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Gilles FLICHY, titulaire ; M. Gilles CHIEPPA, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

Mme Claude CUGNET, titulaire ; Mme Stéphanie DAIX, suppléante, désignées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Mme Sylvie LACHAIZE, titulaire ; M. Daniel DEBOST, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

##### c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Gilles CHOCHÉYRAS, titulaire ; M. Albert COMPTOUR, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

##### d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Serge BAGEL, titulaire ; Mme Odile BARNAUD, suppléante, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

M. Vincent DESCOEUR, titulaire ; M. Jean-Paul DUFREGNE, suppléant ; et M. Jean-Pierre DECOMBAS, titulaire ; M. Gérard ROCHE, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

M. Denis CAILLAUD, titulaire ; Mme Joëlle MOULINOUX, suppléante.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Yves BARDON, titulaire ; M. Michel ROUVES, suppléant.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

M. Lucien BURON, titulaire ; M. René BOUSQUET, suppléant.

5° Personnalités qualifiées :

M. Bernard EUZET, président du conseil de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Auvergne.

M. Jean-Pierre BRENAS.

M. Philippe DULBECCO.

M. Philippe GOMBERT, administrateur région Auvergne de la Mutualité française.

Article 2

Participe au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentante du personnel, désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence : Mme Patricia VILLATTE.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*  
ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN